

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 40336 Numéro SIREN : 402 526 230 Nom ou dénomination : A.B.I.L.
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 4331

ORDONNANCE

RENDUE A LA REQUETE DE LA

SAS ABIL
7 BD DE HERNE
62110 HENIN BEAUMONT

REFERENCES RCS : ARRAS 402 523 230 2007B40336

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Nous, **Jean Luc CARBONNIER** Président du Tribunal de Commerce d'ARRAS, assisté de Monsieur le Greffier de ce Tribunal,

Vu la requête qui nous est adressée en vue de voir prolonger le délai légal de tenue de l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes sociaux du dernier exercice social de la société requérante,

Vu les dispositions du code de commerce,

PROROGEONS le délai prévu pour la réunion de ladite assemblée générale annuelle jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2023.

Taxons les frais et débours de greffe à la somme de 33.31 €

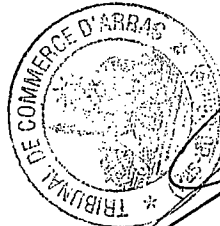
ARRAS,

Le

04 JUIL. 2023

Le Greffier

J M PARMENTIER



le Président

J L CARBONNIER

A.B.I.L.
Société par actions simplifiée au capital de 130 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de Herne, 62110 HENIN BEAUMONT
402 526 230 RCS ARRAS

2007 B40336

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce d'ARRAS

GREFFE DU TRIBUNAL

03 JUL. 2023

DE COMMERCE D'ARRAS

Monsieur Lionel VAN DER BEKEN, Président de la société VDB, Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société A.B.I.L., société par actions simplifiée au capital de 130 000 euros, dont le siège social est 7 Boulevard de Herne, 62110 HENIN BEAUMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 402 526 230 RCS ARRAS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A.B.I.L. a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022, —

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Notre demande est motivée par l'indisponibilité exceptionnelle du dirigeant de la société, qui se trouve actuellement en déplacement professionnel. Nous regrettons sincèrement cet empêchement imprévu, qui rend impossible la présence du dirigeant lors de l'assemblée générale et qui compromettrait la tenue de cette dernière dans des conditions optimales. Nous tenons à souligner que la participation du dirigeant est essentielle, notamment pour la présentation des rapports de gestion et l'échange avec les associés.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A.B.I.L. qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à HENIN BEAUMONT
Le 29 juin 2023

La Présidente
La Société VDB
Monsieur Lionel VAN DER BEKEN

